

Animateur d'Equitation

Niveau 3 Apprentissage

Objectifs professionnels

Le titulaire de l'AE aura une carte professionnelle lui permettant d'enseigner aux cavaliers débutants jusqu'au Galop 4 sous la responsabilité d'un enseignant diplômé. Dans ce contexte, il aura l'opportunité de :

- Encadrer et animer des activités de loisirs et d'initiation.
- Accueillir du public.
- Participer à la gestion et à l'animation d'une structure équestre sous la tutelle d'un BPJEPS.
- Entretenir une cavalerie.

Programme

Le stagiaire doit valider différentes Unités Capitalisables (UC) pour obtenir son diplôme :

- UC 1 : Participer au fonctionnement et à l'entretien de la structure équestre.
 - Contribuer à l'accueil et à la promotion de la structure équestre.
 - Assurer l'entretien des installations et du matériel de la structure équestre.
 - Participer à la sécurisation des infrastructures et du matériel de la structure équestre.
- UC 2 : Participer à l'animation et à l'encadrement des activités équestre en sécurité.
 - Préparer une animation, une séance encadrée dans les activités équestres en sécurité.
 - Conduire une animation, une séance encadrée dans les activités équestres en sécurité.
 - Evaluer et rendre compte du déroulement d'une animation, d'une séance encadrée dans les activités équestres.
- UC 3 : Mobiliser les techniques professionnelles permettant d'assurer le travail d'entretien, les soins et les bien-être de la cavalerie d'école.
 - Assurer le travail d'entretien de la cavalerie d'école.
 - Assurer l'entretien, les soins et le bien-être des équidés.
 - Assurer le convoyage d'équidés.

Moyens et méthodes pédagogiques

La formation est basée sur :

- L'alternance en entreprise.
- La conduite de projet.
- Des échanges avec les professionnels.
- Des travaux de groupe.
- L'élaboration d'un projet professionnel.
- L'amélioration des techniques équestres et pédagogiques.
- L'approfondissement des connaissances théoriques.

Débouchés et poursuite d'études :

Débouchés professionnels :

Le titulaire de l'AE est animateur d'équitation

Poursuite d'études :

BP JEPS.

Modalités d'évaluation

Examen en fin de formation, selon les modalités fixées par la fédération française d'équitation. L'ensemble des UC doit être validé pour l'obtention du diplôme.

Conditions d'admission :

- Avoir 18 ans révolus à la date de validation d'examen.
- Être titulaire du PSC 1 (Prévention et secours civique de niveau 1) ou SST.
- Être titulaire d'une licence fédérale de compétition en cours de validité.
- Avoir signé un contrat d'apprentissage dans un centre équestre labélisé EFE (Ecole Française d'Equitation).
- Être titulaire du Galop 6 délivré par la FFE. Une dérogation peut être accordée : être titulaire du Galop 5 au moment de l'entrée en formation et avoir validé le Galop 6 avant l'inscription à l'examen.

Durée de la formation : 1 an

Délai d'accès: Entretien dans les 30 jours suivant le 1er contact

Accessibilité :

Les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Réglementation ERP – Orientation et adaptation pédagogique possible, tutorée par un référent handicap.

Tarif de la formation :

Pour 12 mois : 7200 € / Formation prise en charge par les OPCO et les financements obtenus par le CFA. Le reste à charge pour l'apprenti et l'entreprise est donc nul.

Site de formation :

Lesquin